

# ASSOCIATION ARTS HARMONIE - COLMAR -

## SERVICE BIBLIOTHEQUE AUTONOME

### Objectif :

Mettre à la disposition de nos membres, des ouvrages de qualité, permettant d'approfondir nos connaissances pour notre pratique.

Vu les difficultés que nous avons rencontrées pour la gestion de cette bibliothèque, il fallait faire un choix : soit, cesser cette activité, soit la poursuivre, en améliorant son fonctionnement.

Ce service doit reposer sur la responsabilité de chacun, afin d'alléger la tâche de celui ou celle qui en a la charge.

Nous sommes sûrs que, si chacun collabore en respectant les règles du « Service de Prêt autonome », notre bibliothèque ne pourra qu'enrichir ses lecteurs et devenir de plus en plus attrayante (plus de nouveaux livres et facilité de gestion).

### **I) Fonctionnement du prêt « autonome » :**

La permanence pour le prêt et le retour des ouvrages, se tient **toujours la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque mois**, durant la pause des **cours du mercredi et du jeudi au gymnase Anne Frank**, rue des Trois Châteaux à Colmar. Les participants des autres cours sont invités à se déplacer à ces dates, s'ils veulent profiter de la Bibliothèque.

La durée du prêt est donc d'un mois.

**Une caution de 25€ (chèque) est demandée lors du 1<sup>er</sup> emprunt.**

Cette caution sera restituée intégralement, à condition que les livres :

- 1) Soient rendus dans un délai maximum de 2 mois
- 2) En bon état

### **II) Prêt :**

Maximum d'emprunts : 1 livre par mois

Une somme de 5€ (en chèque) est demandée pour chaque livre au moment du prêt (en plus de la caution). Elle est restituée si le délai est respecté. En cas de retard, ces 5€ sont versés pour l'acquisition de nouveaux ouvrages. **Au delà de deux mois de retard, la caution sera retenue.**

### **III) Liste des ouvrages disponibles :**

Elle est consultable sur le site de l'association [www.association-arts-harmonie.org](http://www.association-arts-harmonie.org), sous la rubrique « Adhérents ».

### **IV) Responsable :** Dominique COLLARDEY assure le fonctionnement de ce service.

Le Président : JM Grandadam

✂-----

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : \_\_\_\_\_.\_\_\_\_\_.\_\_\_\_\_ Email : .....

### Titre et référence du livre emprunté :

l : ..... N° : .....

Je m'engage à respecter le règlement ci-dessus, afin de permettre le bon fonctionnement du « Service de Prêt autonome » de la Bibliothèque de l'association Arts Harmonie de Colmar.

A Colmar, le ..... Signature :